



Estimation des frais scolaires pour les élèves de 2^{ème} année

Année scolaire 2024 – 2025

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-après l'estimation des frais pour l'année scolaire 2024-2025 qui seront réclamés par notre école.

Les frais liés à la scolarité sont clairement définis par l'article 1.3.1-1, 1.7.2-1,1.7.2-2,1.7.2-3 du « Code de l'enseignement fondamentale et secondaire du 03.05.2019 ».

Certains montants pourraient être légèrement adaptés en fonction du coût réel. Des activités pédagogiques peuvent être organisées en dernière minute en fonction de l'actualité.

FRAIS OBLIGATOIRES DESCRIPTION	MONTANT ESTIMÉ
Photocopies	Max 40€
Activités/sorties culturelles	Max 50€
Activités/sorties culturelles pour l'option latin	45€
Activités/sorties culturelles pour l'option sciences	35€
Classe de mer (pour les immersions en néerlandais)	250€
Activités sportives : piscine, patinoire et escalade	Max 50€
FRAIS FACULTATIFS DESCRIPTION	
ACHAT GROUPÉS DE MANUELS SCOLAIRES (acquisition par vos propres moyens ou par l'école) - Voir prix proposés par l'école ci-dessous :	
Livre cahier de français Tangram 2	28.17€
Livre cahier expert 2 sciences	21.87€
Livre cahier Kendoe 2 (néerlandais 1)	28.35€
Livre cahier S'entraîner au CE1D mathématiques	10.8€
T-shirt de gym	6€
SERVICES PROPOSÉS	
Pochette photo individuelle et de groupe	Max 15€
Location de casier	10€
Intendance :	
• Repas	4€
• Sandwich	2.50€
• Consommation	Max 1.20€

Le journal de classe et le badge sont fournis gratuitement en début d'année. Toute demande de renouvellement coûtera 2.75 € pour le journal de classe qui est à retirer chez Madame la Directrice adjointe et 4€ pour le badge à payer en espèces au bureau A006.

L'école utilise un système de paiement par virement bancaire. **Pour chaque frais, l'enfant reçoit un courrier avec un bulletin de virement et une communication spécifique à celui-ci.**

Les décomptes des frais de l'année scolaire en cours sont accessibles via la plateforme « Ecole en ligne ».

Lorsque le montant des frais dépasse 50€, une demande d'échelonnement peut être introduite par mail à l'attention du Directeur à l'adresse suivante : paiementisis@arv.be.

D'avance, nous vous remercions vivement et restons à votre disposition pour toute information complémentaire que vous souhaiteriez recevoir au sujet des frais réclamés par l'école.

Le Directeur,

L. Vandenbussche